

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue
Principale, le 14 septembre 2009 à 19h30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Messieurs Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière,
agit comme secrétaire.

Tel qu'exigé par la loi un avis de convocation fut délivré à chaque élu.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-09-257

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc
Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCEMENT 602 800\$
4. SENTIER VÉLO-PÉDESTRE : OFFRE DE SERVICES –
GÉNIVAR
5. AUTRES ITEMS :
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE LA SESSION

3. FINANCEMENT 602 800\$

2009-09-258

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur

Luc Poulin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de St-Honoré de Shenley pour son emprunt de 602 800 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 364-95 et 77-2008, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

51 700 \$	3.66 %	21 septembre 2010
53 900 \$	3.66 %	21 septembre 2011
56 100 \$	3.66 %	21 septembre 2012
58 400 \$	3.66 %	21 septembre 2013
382 700 \$	3.66 %	21 septembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

2009-09-259

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billet un montant total de 602 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
364-95	158 800 \$
77-2008	444 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 602 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 364-95 et 77-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 septembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	51 700 \$
2.	53 900 \$
3.	56 100 \$
4.	58 400 \$
5.	60 800 \$ (à payer en 2014)
5.	321 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 364-95 et 77-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4. SENTIER VÉLO-PÉDESTRE : OFFRE DE SERVICES – GÉNIVAR

Étant donné que le protocole d'entente n'est toujours pas signé avec le ministère, ce point est remis à plus tard.

5. AUTRES ITEMS :

En l'absence d'un conseiller, aucun point ne fut ajouté à l'ordre du jour.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

7. CLÔTURE DE LA SESSION

2009-09-260

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20h18.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.